

# ORDRE DU JOUR

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MARS 2021

➔ désignation d'un secrétaire de séance

### **1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021**

➔ Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 février dernier (transmis par e-mail le 25/02/21).

Mise au vote :

Pour :

Contre :

Abstention :

### **2) ÉTUDE DIAGNOSTIQUE ASSAINISSEMENT (RÉSEAUX + STATION) – CHOIX DE L'ENTREPRISE RETENUE**

Comme évoqué lors des précédents conseils municipaux, il a été décidé de lancer une consultation pour la réalisation d'un diagnostic du système d'assainissement et du réseau pluvial ainsi que l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement.

La date limite de remise des offres était fixée au 29 janvier 2021.

4 offres ont été reçues des sociétés suivantes : *ARTELIA*, *INGENIEUR CONSEIL*, *HYDRACOS* et *SAFEGE*.

Voici leurs offres financières :

- *ARTELIA* (Tours - 37) : 85 680€ HT soit 102 816€ TTC
- *INGENIEUR CONSEIL* (Beaucouzé - 49) : 95 300€ HT soit 114 360€ TTC pour l'offre de base  
83 900€ HT soit 100 680€ TTC pour l'offre variante
- *HYDRACOS* (Saint-Grégoire – 35) : 93 118,60€ HT soit 111 742,32€ TTC
- *SAFEGE* (Yvré-l'Évêque – 72) : 103 589,11€ HT soit 124 306,93€ TTC

Ces offres ont été transmises pour analyse au SATESE (service d'ingénierie du Conseil Départemental en la matière). Les offres ont été classées selon les critères d'analyse suivants :

- Valeur financière de l'offre proposée pour 40%
- Valeur technique de l'offre proposée pour 60%

Le tableau d'analyse des offres transmis en pièce-jointe (n°1) fait apparaître le classement ci-dessous :

- 1<sup>er</sup> - ARTELIA avec une note globale de 95,00
- 2<sup>nd</sup> - IRH avec une note globale de 90,00
- 3<sup>ème</sup> - SAFEGE avec une note globale de 87,6
- 4<sup>ème</sup> - HYDRACOS avec une note globale de 81,3

L'entreprise ARTELIA est donc l'entreprise la mieux disante.

La commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 11 mars dernier, valide cette analyse et donne un avis favorable afin de retenir la société ARTELIA. À noter que le marché ayant été passé en procédure adaptée (MAPA), la commission d'appel d'offres n'a été saisie que pour avis. La décision d'attribution du marché revenant au Conseil Municipal.

**☛ Il est donc proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de la société ARTELIA pour la réalisation de l'étude diagnostique assainissement (réseau + station)**

Le marché pourra ensuite être signé avec l'entreprise retenue et l'étude débiter dans la foulée pour un résultat attendu courant 2022.

Mise au vote :

Pour :

Contre :

Abstention :

### **3) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET COMMUNE**

Pour rappel, le compte administratif d'une collectivité est le document qui retranscrit, au centime près, les dépenses et les recettes de l'année écoulée.

Le compte administratif (pièce-jointe n°2) est présenté par le doyen d'âge de l'assemblée (monsieur Philippe GAGNOT).

Pour 2020, la section de fonctionnement (pièce-jointe n°3) fait apparaître les montants suivants :

Dépenses : 2 342 851,95 €

Recettes : 3 045 514,32 €

soit un excédent de **702 662,37 €**

La section d'investissement (pièce-jointe n°4) fait apparaître, elle, les montants suivants :

Dépenses : 440 068,70€

Recettes : 1 000 837,16€

soit un excédent de **560 768,46 €**

Le solde de l'exercice 2020 est donc de **1 263 430,83 €**

Le résultat de clôture du compte administratif 2020 est, lui, de **2 287 072,50 €** (voir document d'affectation du résultat en *pièce-jointe n°10*). Il était de **1 742 518, 59 €** en 2019.

Vous trouverez également en pièces-jointes :

- Le détail des opérations d'investissement de l'année 2020 (*pièce-jointe n°5*)
- Une analyse financière du service de cantine scolaire déficitaire de **97 060,96 €** en 2020 (*pièce-jointe n°6*)
- Une analyse financière du centre municipal de santé déficitaire de **36 777,77 €** en 2020 (*pièce-jointe n°7*)
- Le détail des surcoûts financiers liés à la crise sanitaire de **82 952,77 €** en 2020 (*pièce-jointe n°8*)
- L'état de la dette – budgets commune et assainissement (*pièce-jointe n°9*)

➔ **Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2020 du budget commune.**

Mise au vote (*Monsieur Francis BELLUAU, Maire, ne prend pas part au vote*) :

Pour :

Contre :

Abstention :

#### **4) AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET COMMUNE**

Les résultats de l'exercice 2020 doivent être repris pour assurer la continuité du cycle budgétaire et préparer le budget de l'année 2021.

Etant donnée les résultats de clôture de l'année 2019, la part affectée à l'investissement et les soldes de l'exercice 2020, les résultats de clôture de 2020 sont :

- En fonctionnement **+ 2 269 116,29 €**
- En investissement **+ 17 956,21 €**

Vu les restes à réaliser 2020 reportés sur le budget 2021 :

- Dépenses **+ 302 555,15 €**
- Recettes **+ 138 620,00 €**

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats 2020 de la manière suivante :

<b>En investissement</b>		
Dépenses	Article 23 « restes à réaliser »	302 555,15€
	Total	302 555,15€

Recettes	Article 001 « <i>solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i> »	17 956,21€
	Article 13 « <i>restes à réaliser</i> »	138 620,00€
	Article 1068 « <i>excédent de fonctionnement capitalisé</i> »	145 978,94€
Total		302 555,15€

En fonctionnement		
Dépenses	Néant	0€
Total		0€
Recettes	Article 002 « <i>excédent réel de fonctionnement 2020</i> »	2 123 137,35€
Total		2 123 137,35€

☞ Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la proposition d'affectation des résultats 2020 du budget commune.

Mise au vote :

Pour :

Contre :

Abstention :

#### 5) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le compte administratif (*pièce-jointe n°11*) est présenté par le doyen d'âge de l'assemblée (monsieur Philippe GAGNOT).

Pour 2020, la section de fonctionnement (*pièce-jointe n°12*) fait apparaître les montants suivants :

Dépenses : 118 552,75 €

Recettes : 103 911,76 €

soit un solde d'exécution de **- 14 640,99 €**

La section d'investissement (*pièce-jointe n°13*) fait apparaître, elle, les montants suivants :

Dépenses : 126 733,27 €

Recettes : 90 610,77 €

soit un solde d'exécution de **- 36 122,50 €**

Le solde de l'exercice 2020 est donc de **- 50 763,49 €**.

Le résultat de clôture du compte administratif 2020 est, lui, de **215 348,45 €** (voir document d'affectation du résultat en *pièce-jointe n°14*). Il était de **266 111,94 €** en 2019.

☞ Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe assainissement.

Mise au vote (*Monsieur Francis BELLUAU, maire, ne prend pas part au vote*) :

Pour :

Contre :

Abstention :

**6) AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Les résultats de l'exercice 2020 doivent être repris pour assurer la continuité du cycle budgétaire et préparer le budget de l'année 2021.

Etant donnée les résultats de clôture de l'année 2019, la part affectée à l'investissement et les soldes de l'exercice 2020, les résultats de clôture de 2020 sont :

- En fonctionnement **+ 96 329,81 €**
- En investissement **+ 119 018,64 €**

Vu les restes à réaliser 2020 reportés sur le budget 2021 :

- Dépenses **+ 20 216,16 €**
- Recettes 0 €

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats 2020 de la manière suivante :

En investissement		
Dépenses	Article 23 « restes à réaliser »	20 216,16€
	Total	20 216,16€
Recettes	Article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »	119 018,64€
	Total	119 018,64€

En fonctionnement		
Dépenses	Néant	0€
	Total	0€
Recettes	Article 002 « excédent réel d'exploitation constaté 2020 »	96 329,81€
	Total	96 329,81€

☛ Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la proposition d'affectation des résultats 2020 du budget assainissement.

Mise au vote :

Pour :

Contre :

Abstention :

**7) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LE PETIT CLOS »**

Le compte administratif (*pièce-jointe n°15*) est présenté par le doyen d'âge de l'assemblée (monsieur Philippe GAGNOT).

Pour 2020, la section de fonctionnement (*pièce-jointe n°16*) fait apparaître les montants suivants :

Dépenses 0€

Recettes : 0€

soit un solde d'exécution de 0 €

La section d'investissement (*pièce-jointe n°17*) fait apparaître, elle, les montants suivants :

Dépenses : 0€

Recettes : 0€

soit un solde d'exécution de 0 €

Le solde de l'exercice 2020 est donc de 0€ (aucune vente de lot en 2020)

Le résultat de clôture du compte administratif 2020 est, lui, de + 57 726,43 € (voir document d'affectation du résultat en *pièce-jointe n°18*). Il était identique en 2019.

☛ Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe lotissement du Petit Clos.

Mise au vote (*Monsieur Francis BELLUAU, maire, ne prend pas part au vote*) :

Pour :

Contre :

Abstention :

**8) AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LE PETIT CLOS »**

Les résultats de l'exercice 2020 doivent être repris pour assurer la continuité du cycle budgétaire et préparer le budget de l'année 2021.

Etant donnée les résultats de clôture de l'année 2019, la part affectée à l'investissement et les soldes de l'exercice 2020, les résultats de clôture de 2020 sont :

- En fonctionnement + 87 128,97 €
- En investissement - 29 399,54 €

Vu les restes à réaliser 2020 reportés sur le budget 2021 :

- Dépenses 0 €
- Recettes 0 €

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats 2020 de la manière suivante :

En investissement		
Dépenses	Article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »	29 399,54€
Total		29 399,54€
Recettes	Néant	0€
Total		0€

En fonctionnement		
Dépenses	Néant	0€
Total		0€
Recettes	Article 002 « excédent réel de fonctionnement reporté 2020 »	87 128,97€
Total		87 128,97€

☞ Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la proposition d'affectation des résultats 2020 du budget lotissement.

Mise au vote :

Pour :

Contre :

Abstention :

#### **9) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION (BUDGETS COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT DU PETIT CLOS)**

Les comptes de gestion sont établis par la trésorerie et retracent les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion est également soumis à l'approbation du Conseil Municipal qui doit constater la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, il s'avère que les trois comptes de gestion (*pièces-jointes n°19, 20 et 21*) sont bien conformes au trois comptes administratifs (budget principal commune et budgets annexes assainissement et lotissement du Petit Clos).

Vous trouverez en pièces-jointes les trois comptes de gestion.

➔ **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les trois comptes de gestion établis par la trésorerie (Commune, Assainissement et Lotissement du Petit Clos).**

Mise au vote :

Pour :

Contre :

Abstention :

### **10) PROJET DE FUSION DES EHPAD DE MAROLLES-LES-BRAULTS, NEUFCHATEL-EN-SAOSNOIS ET NOGENT-LE-BERNARD.**

Le projet de fusion des EHPAD de Marolles-les-Braults, Neufchâtel-en-Saosnois et Nogent-le-Bernard est envisagé depuis plusieurs années.

Un comité de pilotage a été constitué lors du dernier mandat pour préparer la fusion de ces établissements. Le Conseil Municipal de la commune de Marolles-les-Braults a délibéré lors de la précédente mandature (le 4 février 2020) en faveur de la fusion des trois EHPAD au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La fusion a été retardée du fait de la crise sanitaire.

Cependant, les travaux du comité ont repris et se sont poursuivis ces derniers mois et deux cabinets (CVS et Mazars) ont été mandatés pour étudier les aspects techniques et financiers de ce rapprochement.

Au vu des conclusions présentées, il a été confirmé, lors des derniers comités de pilotage qui se sont déroulés les 10 février et 12 mars derniers, le souhait pour les trois établissements de fusionner à court terme.

Considérant les changements de municipalité et notamment l'élection de trois nouveaux Maires dans les communes concernées, il est à nouveau demandé aux Conseils Municipaux de Marolles-les-Braults, Nogent-le-Bernard et Neufchâtel-en-Saosnois de se prononcer sur le principe du transfert de gestion des EHPAD concernés par la fusion au profit d'un établissement public autonome (non rattaché à un hôpital).

Le directeur des trois établissements, monsieur Stéphane DUBUT, souhaite par ailleurs lancer une étude de faisabilité ainsi qu'un projet de vie en y associant les représentants de chaque commune. De même, de nouvelles réunions d'information à l'attention des personnels sont en cours d'organisation.

Parallèlement, il est également proposé aux membres des différents Conseils Municipaux et aux personnels des établissements de réfléchir à la nouvelle dénomination de la future entité.

☛ Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de fusion des trois EHPAD de Marolles-les-Braults, Neufchâtel-en-Saosnois et Nogent-le-Bernard en un seul établissement public autonome.

Mise au vote :

Pour :

Contre :

Abstention :

### **11) APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DES QUATRE COLLECTIVITÉS FORMANT LE SIDPEP**

Ces rapports concernent l'exercice 2019 et sont présentés conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales. Ces rapports ont été approuvés par le comité syndical en date du 13 février dernier et sont également soumis à l'approbation des Conseils Municipaux des communes membres.

La commune de Marolles-les-Braults est concernée par l'ex SIAEP du Saosnois qui couvre une petite partie du territoire de la commune (51 abonnés). Vous trouverez en pièces-jointes les différents rapports (*pièces-jointes n°22, 23, 24, 25, 26 et 27*).

☛ Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les rapports sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable des quatre collectivités formant le SIDPEP.

Mise au vote :

Pour :

Contre :

Abstention :

### **12) DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE PIZZAS**

La municipalité a été sollicité par monsieur Xavier RENAULT, propriétaire-gérant du bar du Centre, pour l'installation d'un distributeur automatique de pizzas à proximité de son établissement.

Monsieur RENAULT souhaite installer cet équipement afin de compléter l'offre de son commerce. En effet, il est très souvent sollicité lors des soirées organisées dans son établissement par des clients souhaitant se restaurer. L'installation d'un tel distributeur permettrait aux clients de se restaurer tout en lui permettant de tenir son bar. Les pizzas, qu'il confectionnerait lui-même, seraient vendues fraîches. Monsieur Xavier RENAULT demande l'autorisation au conseil municipal d'installer un distributeur automatique de pizzas à l'emplacement ci-dessous :



L'acquisition du distributeur, les travaux d'installation, de raccordements et de maintenance seront à sa charge.

Considérant les difficultés actuelles de cet établissement, fermé depuis de nombreux mois, la municipalité envisage de ne pas faire payer de redevance d'occupation du domaine public pour l'installation du distributeur automatique de pizzas.

**➡ Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter l'installation d'un distributeur automatique de pizzas au bénéfice de monsieur Xavier RENAULT, propriétaire-gérant du bar du Centre et de lui accorder une autorisation d'occupation du domaine public sans aucune contrepartie financière.**

Mise au vote :

Pour :

Contre :

Abstention :

## **POINTS POUR INFORMATION :**

### **1) ENTRETIEN DES CHEMINS PEDESTRES COMMUNAUX ET DE L'ANCIENNE COMMUNE DELEGUEE DE DISSE-SOUS-BALLON**

Les agents des services techniques ont engagé l'entretien des chemins pédestres de la commune. Ils ont commencé à compter de début février par le chemin pédestre de l'ancienne voie ferrée. Le printemps arrivant, ces travaux ne peuvent continuer dans de bonnes conditions et seront donc repris à l'automne prochain.

Par ailleurs, il a également été décidé de mettre fin à la convention avec *Essaimage* pour l'entretien de l'ancienne commune déléguée de Dissé-sous-Ballon (tarification proposée de 3 925,98 € pour 2021). Dorénavant, la tonte, le désherbage, la taille, le débroussaillage et les petits travaux d'entretien seront directement réalisés par l'équipe des services techniques.

La municipalité souhaite par cette action intégrer pleinement l'ancienne commune déléguée de Dissé-sous-Ballon qui doit également bénéficier des mêmes services que les habitants de la commune historique de Marolles-les-Braults.

Toutes remarques/observations concernant l'entretien de l'ancienne commune déléguée de Dissé-sous-Ballon pourront être remontées au directeur général des services de la collectivité.



### **2) AMENAGEMENT ET MISE A DISPOSITION D'UN CABINET PROVISoire POUR LES MEDECINS GENERALISTES DE LA COMMUNE**

Les deux médecins généralistes de la commune ont sollicité la municipalité pour l'aménagement d'un cabinet provisoire dans le cadre de la vaccination des patients pour lutter contre le virus de la COVID-19.

En effet, depuis le 25 février dernier, les médecins généralistes peuvent administrer aux patients « éligibles » (patients ayant plus de 50 ans et atteint de comorbidité), le vaccin *ASTRAZENECA* pour lutter

contre le virus de la COVID-19. Les patients « éligibles » sont directement contactés par le secrétariat de chaque médecin afin de leur proposer un rendez-vous.

Les médecins ont souhaité que ce cabinet soit situé en dehors de la maison de santé notamment pour éviter le brassage des patients.

La municipalité a donc aménagé un cabinet dans les anciens locaux du centre social CASCADE. Le docteur OLIVE occupe le cabinet le mercredi matin et le docteur PERRIN l'occupe, elle, le jeudi matin. Les locaux sont nettoyés et désinfectés par des agents de la commune chaque matin avant l'ouverture du cabinet.

Cette mise à disposition (gratuite) durera le temps nécessaire à la démarche de vaccination entamée par les médecins généralistes.

### **3) PUBLICATION VACANCE D'EMPLOI – AGENT TECHNIQUE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS**

Un agent des services techniques va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain. Dans l'optique de pourvoir à son remplacement, une déclaration de vacance d'emploi a été réalisée auprès du centre de gestion de la Sarthe depuis le 25 février dernier.

Le cadre d'emploi (adjoint technique) ainsi que le temps de travail proposé (temps plein) restant inchangé, il n'est pas nécessaire de créer un nouvel emploi par l'intermédiaire d'une délibération du Conseil Municipal.

L'agent recruté sera en charge de l'entretien de la voirie et des espaces publics et devra assurer les missions suivantes :

- entretien de la voirie et des trottoirs (binage, désherbage...)
- nettoyage des différents toilettes publics de la commune
- mise en place et préparation du marché alimentaire local (1 jour/semaine) suivi du nettoyage de la place
- nettoyage des abords des containers de tri sélectifs
- ramassage et entretien des poubelles dans les différents lieux publics (place, parcs...)
- entretien des chemins pédestres (broyage)
- ramassage des feuilles et entretien de la voirie à l'aide de la balayeuse
- entretien de la balayeuse
- tonte des pelouses de manière occasionnelle
- divers travaux liés à l'activité du service

Il est nécessaire de disposer du permis poids-lourds (permis C).

La date limite pour candidater a été fixée au 31 mars prochain.

La prise de poste est envisagée à la mi-mai ce qui permettra un passage de témoin dans de bonnes conditions (en tenant compte de ses congés, l'agent concerné partirait en retraite le 11 juin).

#### 4) INSTALLATION DE LA BORNE DE VIDANGE CAMPING-CAR

La borne permettant aux camping-cars d'effectuer leur vidange a été mise en place près de l'étang de « La Touche » aux Feuillantines et fonctionne depuis fin février. Les services techniques de la commune ont également procédé à l'installation des panneaux indicateurs dans l'agglomération.

Une communication sur le site internet et la page Facebook de la Mairie a également été réalisée pour donner de la visibilité à cet équipement.



## **5) DEBUT DES TRAVAUX DU TERRAIN MULTISPORTS**

Le chantier du terrain multisports a débuté depuis le 8 mars. Les travaux menés par la société *AGILIS* devraient durer environ deux mois pour une mise en service espérée début mai.

La commission qui s'est réunie le 25 février dernier a choisi une lisse couleur anthracite avec lames de plastique recyclée en couleur bois. Le sol *SPORTFLEX* sera lui de couleur bleu et vert avec un marquage à la peinture blanche pour les sports suivants : football, handball, basket et volley-ball.



## **6) LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA REALISATION DU PROGRAMME DE VOIRIE 2021**

La consultation des entreprises pour la réalisation du programme de voirie 2021 a été lancée le 26 février dernier. Les entreprises intéressées ont jusqu'au 15 avril prochain pour présenter leur offre.

Pour rappel, les travaux suivants seront engagés :

- Voie communale n°14 « *Auberthe* » / reprofilage + revêtement bi-couche
- Voie communale n°9 « *Maulny* » / reprofilage + revêtement bi-couche
- Voie communale n°8 « *Toulie* » / reprofilage + revêtement bi-couche
- Voie communale n°11 « *Bourchelin* » / reprofilage + revêtement bi-couche
- PATA + reprofilage manuel sur divers endroits

Les travaux de reprofilage pourraient être effectués avant l'été et les revêtements bi-couche avant l'automne.

## **7) LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR L'AMENAGEMENT DE PARKINGS A PROXIMITE DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA SALLE OMNISPORTS**

Suite à la validation du projet lors du dernier Conseil Municipal, la consultation des entreprises pour l'aménagement de parkings à proximité de la salle polyvalente et de la salle omnisports a été lancée le 8 mars dernier. Les entreprises intéressées ont jusqu'au 8 avril prochain pour présenter leur offre.

Les travaux devraient débuter, sauf incident, au mois de juin prochain pour une fin de chantier programmée à l'automne.

### **8) TRAVAUX DE VIABILISATION DU LOTISSEMENT DES POMMES D'AMOUR**

Les travaux de viabilisation du lotissement des Pommes d'Amour ont débuté le 1<sup>er</sup> mars dernier. L'entreprise *Trifault TP* est en charge du chantier pour le compte de la commune (12 601,40 € HT) en partenariat avec l'entreprise *ERS* qui réalise l'extension du réseau électrique, l'entreprise *VEOLIA* pour le réseau eau potable et l'entreprise *ORANGE* pour le réseau téléphone et la fibre optique.

Parallèlement à ces travaux, une communication a été réalisée sur le site internet, le panneau lumineux et la page Facebook de la commune pour faire la publicité de ces lots à vendre.

Pour rappel, trois lots sont disponibles à la vente :

- 631 m<sup>2</sup> à 25 240 €
- 677 m<sup>2</sup> à 25 049 €
- 645 m<sup>2</sup> à 25 800 €

